

Vers les "médiateurs" scolaires?

Autor(en): **Staempfli, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **57 [i.e. 58] (1987)**

Heft 8: **Vous avez dit "toxicomanie" (II) : comment en parler?**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au Conseil fédéral en 1985 par l'Association des intervenants en matière de toxicomanie.

Un premier pas semble avoir été fait dans le sens d'une plus grande efficacité. La conférence des Chefs de départements de justice et police des cantons romands a adopté un nouveau concordat sur l'exécution des peines et mesures concernant les adultes dans ces cantons. Il prévoit que les toxicomanes internés et les toxicomanes condamnés à une peine qui, au cours de leur détention, apparaissent motivés pour suivre

un traitement, seront placés dans des établissements aménagés et administrés par une fondation, avec la participation et l'appui financier des cantons concordataires.

Encore faudra-t-il que cette disposition puisse être réalisée concrètement. Finalement, n'oublions jamais que dans ce débat complexe, comme l'a souligné Didier Pingeon, « nous sommes tous des drogués officieux qui désignons des drogués officiels ».

C. B.

Vers les « médiateurs » scolaires ?

Par Jacques STAEMPFLI, enseignant spécialisé, classe préprofessionnelle, EPAM, Moutier



Prendre position aujourd'hui face au problème de la drogue, en tant qu'enseignant, n'est pas chose aisée. Surtout si, au-delà d'une certaine routine et du « dans ma classe je n'ai pas de problèmes », l'enseignant veut bien considérer tous les facteurs extérieurs et si proches du simple fait de fumer un joint de haschisch ou de s'injecter une dose d'héroïne.

Pourtant, en aucun cas, l'école ne devrait escamoter ou ignorer les drogues. Elles surgissent de partout : il suffit d'ouvrir les journaux ou d'enclencher radio et télévision. Les drogues nous côtoient chaque jour avec leurs trafics, leurs arrestations, leurs condamnations, leurs trop fréquentes overdoses mortelles.

Et la vie, dans tout cela ?

L'enseignant doit donc prendre conscience du phénomène et livrer une information aussi complète et précise qu'objective à ses élèves, en insistant sur la prévention plutôt que sur la répression. Car l'enseignant ne peut plus se permettre d'ignorer de ne pas en parler, de se cantonner derrière son programme strictement scolaire, en « oubliant » que l'école n'est pas uniquement un lieu d'instruction, mais surtout un lieu privilégié où l'on devrait permettre davantage aux élèves de s'exprimer, d'échanger des idées, de se préparer véritablement... à la vie.

Certes, il est bon que les élèves dominent les différents programmes imposés

en français, maths, sciences, dessin ou connaissances de l'environnement. Ainsi, scolairement, ils pourront affronter une formation future (apprentissage ou études) en pleine possession de ces connaissances-là.

Mais la vie dans tout cela? Comment un élève pourra-t-il résoudre les différents problèmes qui vont se dresser devant lui, problèmes qui, justement, ne sont abordés dans aucun manuel scolaire? Ceux dont on ne parle pas en classe ou si peu: les relations filles-garçons, la solitude, l'occupation des loisirs, le suicide, l'homosexualité, les drogues... Loin de moi l'idée de mettre tous les enseignants «dans la même classe»! Mais force est de constater que les élèves «à problèmes» sont (trop?) rarement bien reçus par les enseignants. Et souvent, les chahuteurs de service et leurs appels à l'aide camouflés en comportement de «semeurs de zizanie» remplissent quelques cahiers de punitions par année, ainsi qu'un certain nombre de mercredis après-midi de retenue...

Au contraire, c'est peut-être alors l'occasion de se révolter contre «*ce monde stupide des adultes*» et de s'en marginaliser par la prise d'un produit ou d'une drogue quelconques.

Pas de solutions «prêtes à l'emploi»

Il faudra un certain temps à l'enseignant pour savoir si l'un ou l'autre de ses élèves se drogue. Mais là n'est pas l'unique question. Encore faut-il se demander comment il se drogue. Avec quels produits? A quelle fréquence? Avec qui?

Toutes les réponses à ces questions ne sont pas à négliger et montrent, si besoin est, l'étendue que peut atteindre le problème des drogues.

Alors que faire en tant qu'enseignant si l'on constate qu'un élève se drogue?

Comment réagir «juste»? Et d'abord, faut-il réagir? Après tout, l'élève mène sa vie comme il l'entend, et puis ses parents n'ont qu'à intervenir...

Bien entendu, la solution «prête à l'emploi» n'existe pas. Une proposition, peut-être en passant: pourquoi ne pas mettre sur pied un cours de perfectionnement **obligatoire** pour tous les enseignants, traitant des drogues, de leurs effets et de leurs conséquences, ainsi que des attitudes à adopter vis-à-vis des élèves en proie à de telles difficultés?

Le choix de l'enseignant

Pour l'instant, tout dépend de la conception qu'a l'enseignant de son activité, j'allais écrire: de sa mission. En effet, il peut ignorer le problème et il est libre de le faire, jugeant qu'il n'est pas préparé à affronter les histoires d'un élève drogué, jugeant qu'il n'est pas du tout informé sur tous les effets et les conséquences des produits que sont le haschisch, le LSD, la cocaïne ou l'héroïne.

Mais l'enseignant peut aussi choisir d'intervenir et essayer de comprendre et aider l'élève qui glisse vers la drogue.

Pour ce faire, énormément de patience sera nécessaire, afin d'apprivoiser l'élève pour construire une relation de confiance, propice à une communication sereine. Personnellement, je pense qu'il ne faut en aucun cas dramatiser la situation. Bien sûr, de tels problèmes sont toujours graves, mais il serait faux d'adopter un comportement visant à culpabiliser et à «démonter» l'élève.

En se montrant ouvert à la discussion, en tendant une perche à l'élève, l'enseignant peut alors le sécuriser et l'aider dans les problèmes, peut-être provisoires, qu'il traverse.

La médiation scolaire

A ce stade, la médiation scolaire constitue un atout certain au service de l'école.

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis



Restaurant de la Poste – Glovelier

☎ 066 56 72 21 Famille Marc Mahon-Jeanguenat

Grande salle pour sociétés, banquets et noces –
Salles à manger accueillantes – Rendez-vous des sportifs
– Centre de conférences



Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

Fermé du lundi
au mardi
jusqu'à 18 heures

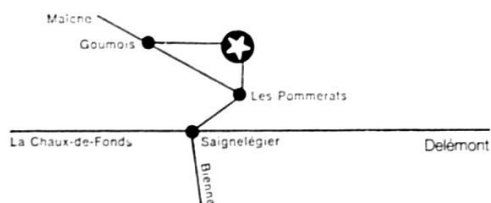
G. & A. Wenger – Tél. 039 53 11 10
Spécialités selon saison et arrivages
Menu du jour – Chambres tranquilles

COUFAIVRE

HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE

Spécialités jurassiennes
Lard – Saucisse – Terrine maison
Chambres confortables

Marianne et
Marc Beuchat
Fermé le mardi **066 56 72 77**



AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTAT

Truites aux fines herbes
Pain de ménage cuit au four à bois
Dortoirs pour groupes: 42 places

Famille P. Dubail-Girard
Tél. 039 51 13 15

MONTANA

RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale

12 sur 20 au Gault et Millau 1986.

Laurent
Degoumois
027 41 17 63

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

Cuisine du marché
Spécialités selon saison et arrivage
Chambres tranquilles et tout confort
Salle pour sociétés et banquets

Famille
Michel Jolidon-
Geering
039 51 11 21/22

Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »

Cuisine à toute heure

Spécialités italiennes

Fam. Montanari

032 93 16 69

BONCOURT



HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE

vous propose pour vos réunions,
banquets, mariage ou simplement
entre amis des salles accueillantes
et sympathiques

Famille

Gatherat

066 75 56 63

Fermé le mercredi

TAVANNES

HÔTEL DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine
soignée et ses vins de choix – Petites salles
pour sociétés – Parc pour voitures privé –
Chambres avec WC, douche et TV

Fam. A. Wolf-

Béguelin

066 91 23 14

DELÉMONT

HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille

Roger Kueny

066 22 17 57

MOUTIER

HÔTEL SUISSE

Accueillant

Grandes salles

Chambres tout confort

Famille

C. Brioschi-Bassi

032 93 10 37

LA SEMEUSE

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...





Pratiquée depuis de nombreuses années dans certains cantons romands (VS, VD, FR), la médiation scolaire en est à ses premiers, mais ô combien importants, balbutiements dans notre région.

En effet, grâce à l'appui de la direction et du corps enseignant, un poste de médiateur scolaire (2 heures de décharge par semaine) vient d'être créé à l'École professionnelle et artisanale de Moutier (EPAM), ceci pour une période d'essai d'une année.

Le rôle du médiateur consiste à **écouter** et, si possible, à **aider** les élèves connaissant certains problèmes personnels, relationnels, professionnels, etc... Les séances de médiation se déroulent durant les pauses de midi, ceci du fait que les apprentis ne sont présents qu'un jour par semaine aux cours scolaires.

Les entretiens restent strictement confidentiels, ce qui permet aux élèves consultants de s'exprimer en toute liberté et en toute confiance.

En fait, la médiation scolaire, tant pour des problèmes liés à la drogue, que pour les autres problèmes rencontrés par les élèves d'aujourd'hui, est certainement

une solution des plus intéressantes, et ce autant pour les élèves que pour les enseignants. Ainsi, le maître ne se sentant pas à même de résoudre tel ou tel problème en classe avec l'élève X, peut, en tout temps, lui conseiller un entretien avec le médiateur scolaire.

De même, l'élève qui ne sait plus à qui se confier, qui ne peut parler nulle part d'un problème qui lui pèse fortement peut, lui aussi, s'approcher du médiateur pour trouver une écoute et éventuellement une aide.

Une porte ouverte sur l'espoir?

La médiation scolaire n'est certes pas la potion magique. Elle a au moins le mérite de permettre à certains élèves d'être entendus, reconnus, voire d'exister mieux et, parfois, d'être dirigés vers les spécialistes de certains problèmes.

Elle permettra également une meilleure prévention en matière de drogues, de solitude ou de désarroi des élèves. N'est-ce pas là, pour les élèves, une porte ouverte sur l'espoir de vivre mieux?

J. S.